

Exercice Budgétaire : 2019

Fonction : 222 LYCEES PUBLICS

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
932/222/65735/22200009	296 677,97		2019	296 677.97 €

Thème : C05.01 lycées

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Objet : Dispositif "Je mange local au lycée" : versement du solde de la subvention aux lycées retenus à l'appel à candidatures pour l'année scolaire 2017/2018

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président le 18 janvier 2019, réunie le 5 février 2019, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'article L1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le Programme National pour l'Alimentation décidé le 13 octobre 2014 par le gouvernement,

Vu le Plan de soutien à l'élevage adopté le 28 janvier 2016 par la Séance Plénière du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20161327 du 13 octobre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale «Stratégie de développement de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées publics et dans la restauration collective des Hauts-de-France»,

Vu la délibération n°20170051 du 17 janvier 2017 relative à l'adoption de la Politique régionale «Je mange local»,

Vu la délibération n°20180659 du 29 mai 2018 relative au versement d'avances aux lycées pour l'année scolaire 2017/2018,

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

Vu l'information faite en commission Agriculture et agroalimentaire

CONSIDERANT / PREAMBULE :

Initié lors de la séance plénière du 13 octobre 2016, le dispositif « je mange local au lycée » a pour objectif d'amener les restaurants scolaires des lycées à développer leurs approvisionnements en circuits courts et de proximité avec une cible de 70% de produits locaux, dont 10% de produits bio à l'horizon 2021.

Dans le cadre de ce dispositif, 71 établissements ont été retenus à l'appel à candidature au titre de l'année scolaire 2017/2018 (délibération n°20171803), et bénéficient, à ce titre, d'une contribution financière.

Conformément aux modalités financières, les établissements ont envoyé leur état récapitulatif des dépenses avant le 30 septembre 2018. Sachant qu'une avance a été votée lors de la CP du 29 mai 2018 pour un montant total de 202 200 € (délibération n°20180659), la présente délibération concerne le versement du solde de la subvention, pour un montant total de 296 677.97 €. Cette contribution financière est prise en charge à part égale par les budgets lycée et agriculture.

Le bilan réalisé pour cette période fait apparaître une large mobilisation pour le développement de l'approvisionnement local. Le dispositif se poursuit actuellement avec 97 établissements engagés sur l'année scolaire en cours (délibération n°20181694).

DECIDE

Par 40 « Pour », 0 « Contre », 13 « Abstention »

1. D'attribuer des subventions au bénéfice de 56 lycées figurant en annexe de la présente délibération pour payer le solde de l'opération au titre de leur participation à l'action « Je mange local au lycée » en 2017/2018.
2. D'affecter une autorisation d'engagement 2019 de 296 677.97 € sur le code programme 2019 DFE 22200009 – Participation au service de restauration et d'hébergement.
3. D'émettre des titres de recettes d'un montant de 14 057.07 € à l'encontre de 14 lycées figurant en annexe de la présente délibération quand l'aide totale obtenue est inférieure à l'avance antérieurement versée au titre de leur participation à l'action « Je mange local au lycée » en 2017/2018.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (46) : Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET.

Pouvoirs donnés (7) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART,

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Monique RYO, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2019.00174

Madame Edith VARET

Monsieur Eric RICHERMOZ donne pouvoir à Madame Véronique DESCAMPS.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absent (1) : Monsieur Gérald DARMANIN

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A LA MAJORITE